

## **Patinoire La Fayette - Concession du Bar- Restaurant - Prorogation du Contrat**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La consultation engagée par la Ville en juin 1995 pour la concession d'occupation et l'exploitation du Bar-Restaurant de la Patinoire Municipale ayant été déclarée infructueuse (aucune candidature n'ayant été déposée), il avait été décidé de proroger du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1995 la convention du 5 juillet 1993 et d'organiser une nouvelle consultation.

Mais en raison du projet d'ouverture d'une cafétéria Place Cassin, cette consultation avait été ajournée et le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 décembre 1995, avait décidé de proroger une nouvelle fois la convention avec la Société BONNET jusqu'au 30 juin 1996, pour mieux appréhender l'incidence de la nouvelle cafétéria et ajuster au mieux le futur cahier des charges.

Or, il s'avère que cette cafétéria ne devrait ouvrir qu'en septembre ou octobre prochain ; il est par conséquent proposé de proroger une nouvelle fois la convention passée avec la Société BONNET du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1996.

Sur proposition de la Commission des Sports, une redevance forfaitaire de 10 000 F sera demandée à l'exploitant pour cette période.

Le Conseil Municipal est donc invité à en décider et en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 30 juillet 1996.*